

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BELHARRA EURO

Part I: FR0013220639

SPPI FINANCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM a pour objectif de gestion de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence, l'indice EURO STOXX, sur la durée de placement recommandée.
La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. L'OPC est géré activement.
L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

Il est classé « Actions de pays de la zone euro ».

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, la stratégie d'investissement pour atteindre l'objectif de gestion consiste à sélectionner des actions à partir d'une analyse fondamentale.

Cette analyse fondamentale intègre principalement deux dimensions :

- Les perspectives de rentabilité de la société : l'analyse vise à comprendre les moteurs de la rentabilité des capitaux investis de l'entreprise (jeu concurrentiel, stratégie produits, force de la marque, qualité du management, etc) et à anticiper son évolution au cours des prochains exercices ;

- La valorisation de la société : la valorisation des capitaux investis, en absolue et relative au marché actions, est analysée à la lumière des perspectives bénéficiaires anticipées. Le fonds investira sur des titres qui offrent une valorisation sous-estimant la rentabilité des capitaux investis par l'analyse fondamentale.

La construction ainsi réalisée du portefeuille pourra conduire à une divergence importante dans sa composition sectorielle ou géographique avec celle de l'indice de référence et donc entre la performance du fonds et de cet indice.

La sélection des titres de créances s'effectuera après analyse de leur structure et de la qualité de crédit de leur émetteur.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Pour atteindre l'objectif de gestion, l'OPCVM respectera les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 70% à 110% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques hors pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- 60% minimum sur les marchés des actions de pays de la zone euro ;
- de 0% à 10% d'actions émises en dehors de la zone euro ;
- De 0% à 30% en actions de petites et moyennes capitalisations (inférieures à 1 milliard d'euros).

De 0% et 30% en instruments de taux, du secteur public et privé, de la zone euro hors pays émergents, de catégorie Investment grade selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

De 0 à 10% au risque de change sur des devises hors euro.

L'OPCVM est éligible au PEA et sera donc en permanence investi à hauteur au minimum de 75% de l'actif net dans des titres négociés sur des marchés réglementés de l'Union Européenne ou dans des OPCVM ou FIA eux-mêmes éligibles au PEA.

L'OPCVM pourra être investi en :

- actions ;
- titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque action et au risque de taux et de couverture du risque de change, qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

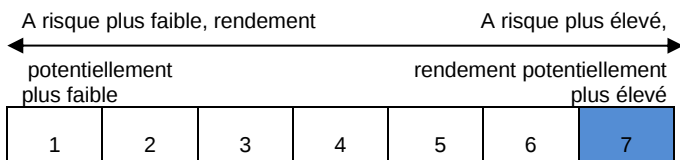
Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du même jour (J).

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés en France, et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 7 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie 7 en raison son exposition sur les marchés des actions de la zone euro, hors zone euro et de petites capitalisations, qui peuvent induire des fluctuations à la hausse comme à la baisse de la valeur liquidative.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité : L'investissement sur les marchés d'actions de petite et moyenne capitalisations présente le risque que ces marchés financiers, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ces marchés, ne puissent absorber les volumes de transactions (achat ou vente). Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	3% maximum
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1,02% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	15% TTC de la surperformance au-delà de la performance de l'indice EURO STOXX dividendes réinvestis 0,00% TTC prélevé au titre du dernier exercice.

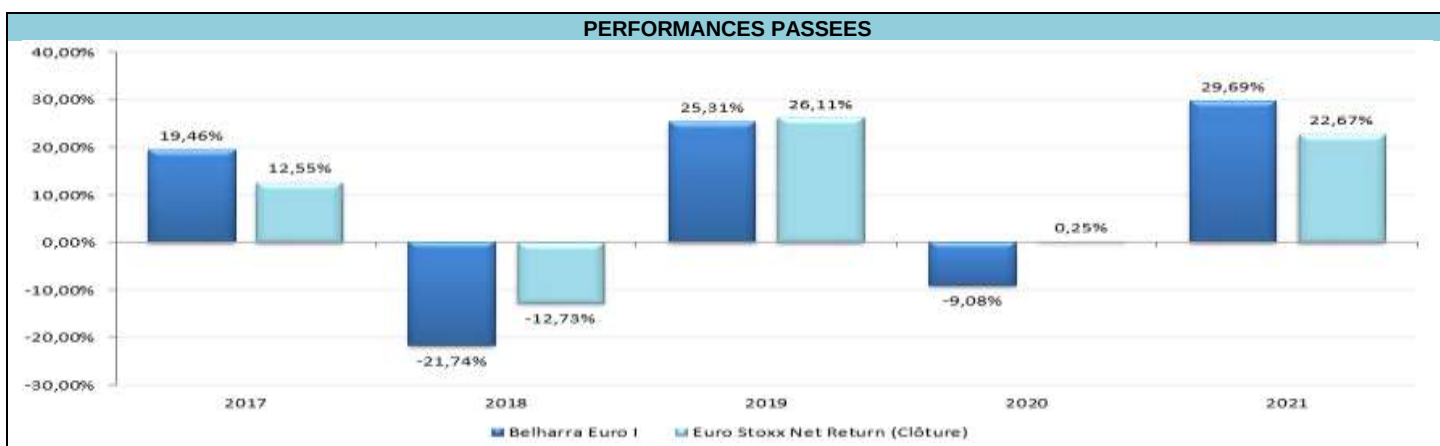
(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais » du prospectus de l'OPCVM disponible sur les sites internet **Erreur !**

Référence de lien hypertexte non valide. www.sppifinance.fr

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur de référence tient compte du réinvestissement des dividendes.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 27/12/2016

DATE DE CREATION DE LA PART : 27/12/2016

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant.

INFORMATIONS PRATIQUES

Cette part est réservée aux souscripteurs souscrivant via des intermédiaires financiers tels que les conseillers en gestion de patrimoine, apporteurs d'affaire ou autres plateformes de souscriptions (comptes titres ou assurance vie)

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

SPPI FINANCE

11 bis, rue Scribe - 75009 PARIS.

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.sppifinance.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PART : Dans les locaux de la société de gestion

REGIME FISCAL : L'OPCVM est éligible au PEA.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de cet OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Cet OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value.

Politique de rémunération : Le détail de la politique de rémunération est disponible sur le site : www.sppifinance.fr.

La responsabilité de SPPI FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SPPI FINANCE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/07/2022.

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BELHARRA EURO
Part N: FR0013317633
SPPI FINANCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT								
Cet OPCVM a pour objectif de gestion de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence, l'indice EURO STOXX, sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. L'OPC est géré activement. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis. Il est classé « Actions de pays de la zone euro ». Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, la stratégie d'investissement pour atteindre l'objectif de gestion consiste à sélectionner des actions à partir d'une analyse fondamentale. Cette analyse fondamentale intègre principalement deux dimensions : - Les perspectives de rentabilité de la société : l'analyse vise à comprendre les moteurs de la rentabilité des capitaux investis de l'entreprise (jeu concurrentiel, stratégie produits, force de la marque, qualité du management, etc) et à anticiper son évolution au cours des prochains exercices ; - La valorisation de la société : la valorisation des capitaux investis, en absolue et relative au marché actions, est analysée à la lumière des perspectives bénéficiaires anticipées. Le fonds investira sur des titres qui offrent une valorisation sous-estimant la rentabilité des capitaux investis par l'analyse fondamentale. La construction ainsi réalisée du portefeuille pourra conduire à une divergence importante dans sa composition sectorielle ou géographique avec celle de l'indice de référence et donc entre la performance du fonds et de cet indice. La sélection des titres de créances s'effectuera après analyse de leur structure et de la qualité de crédit de leur émetteur. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. Pour atteindre l'objectif de gestion, l'OPCVM respectera les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes : De 70% à 110% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations hors pays émergents, de tous les secteurs, dont :	- 60% minimum sur les marchés des actions de pays de la zone euro ; - de 0% à 10% d'actions émises en dehors de la zone euro ; - De 0% à 30% en actions de petites et moyennes capitalisations (inférieures à 1 milliard d'euros). De 0% et 30% en instruments de taux, du secteur public et privé, de la zone euro hors pays émergents, de catégorie Investment grade selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation. De 0 à 10% au risque de change sur des devises hors euro. L'OPCVM est éligible au PEA et sera donc en permanence investi à hauteur au minimum de 75% de l'actif net dans des titres négociés sur des marchés réglementés de l'Union Européenne ou dans des OPCVM ou FIA eux-mêmes éligibles au PEA. L'OPCVM pourra être investi en : - actions ; - titres de créance et instruments du marché monétaire ; - jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque action et au risque de taux et de couverture du risque de change, qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille. Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai. Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du même jour (J). La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés en France, et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.							
PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT								
A risque plus faible, rendement A risque plus élevé, potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé <table><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td></tr></table>	1	2	3	4	5	6	7	Cet OPCVM est classé en catégorie 7 en raison son exposition sur les marchés des actions de la zone euro, hors zone euro et de petites capitalisations, qui peuvent induire des fluctuations à la hausse comme à la baisse de la valeur liquidative. RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR : Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Risque de liquidité : L'investissement sur les marchés d'actions de petite et moyenne capitalisations présente le risque que ces marchés financiers, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ces marchés, ne puissent absorber les volumes de transactions (achat ou vente). Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.
1	2	3	4	5	6	7		
SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 7 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.								